

Communiqué de presse

Les survivants des massacres de 1972 au Burundi, ont droit à la vérité et la justice de transition ne peut fonctionner que dans un climat sociopolitique apaisé.

« (...) Avril-mai 1972, ça dépasse tout ce qu'on a déjà eu. C'est le comble. La goutte d'eau. C'est le paroxysme de la démence, l'exemple le plus parfait de ce qu'un homme est capable de faire lorsque le pouvoir lui permet tout, lorsque plus rien ne l'oblige à dominer son instinct de destruction¹ (...) »

Bujumbura, le 29 avril 2015 : Ce 29 avril 2015, Impunity Watch rend hommage à la mémoire des victimes des massacres de 1972 au Burundi et exprime sa solidarité avec les survivants ainsi que les familles de ces victimes. Il y a 43 ans, 100 000 à 300 000 personnes selon les estimations, majoritairement de l'ethnie Hutu, tombèrent sous les coups de l'armée et de la JRR², dominées par des éléments Tutsi, et leurs corps jetés dans des rivières ou dans des fosses communes, sur tout le territoire national. Des milliers d'autres burundais ont été contraints à l'exile pendant de longues années. Il existe encore à ce jour de trop nombreuses zones d'ombre sur cette période de l'Histoire postcoloniale et la qualification ou le nombre de victimes de ces crimes commis ne font pas l'unanimité au sein de la société burundaise.

A l'occasion de ce 43^{ème} anniversaire, l'organisation est préoccupée par les tensions sociopolitiques et les pertes en vies humaines, survenues durant la répression contre les manifestations contre le 3^{ème} mandat du président Nkurunziza depuis dimanche le 26 avril 2015. Cette situation s'ajoute aux violations des droits de l'homme et l'impunité des auteurs de ces violations, depuis presque cinq ans. Si l'absence de vérité et de traitement du passé pour les massacres de 1972 ont pu être des causes de la répétition des violences, ils peuvent en partie constituer le terreau des tensions préélectorales en cours.

Pour Impunity Watch, il est opportun de rappeler que les familles des victimes des massacres de 1972 et la société toute entière, ne peuvent se reconstruire que dans un climat sociopolitique apaisé. Elles ont aussi le droit légitime de connaître la vérité, le droit à la justice, le droit aux réparations et le droit aux garanties de non répétition des abus.

Bien qu'il faille reconnaître que la mise en place de la Commission Vérité Réconciliation (CVR) au mois de décembre 2014 va dans le sens de répondre à ces droits, cette avancée pourrait être remise en cause par l'intimidation des citoyens, la répression violente des manifestations et dissidents contre le 3^{ème} mandat du Président Nkurunziza. La lutte pour accéder au pouvoir ou

¹ <http://www.arib.info/Burundi-genocide-1972-Briser-les-chaine-du-silence-joseph-ntamahungiro.pdf>

² La Jeunesse Révolutionnaire Rwagasore, mouvement des jeunesse affilié au parti unique de l'époque Union pour le Progrès National.

s'y maintenir, ne peut pas justifier les atteintes aux droits de l'homme, l'exil des citoyens et les tensions actuelles, à quelques jours des élections générales de 2015.

L'organisation attire l'attention des leaders politiques qu'une CVR neutre et indépendante ainsi que tous les autres mécanismes de justice de transition, ne peuvent exister que dans un contexte sociopolitique apaisé, pour garantir une participation significative aux victimes.

Impunity Watch demande à tous les candidats aux élections présidentielles et législatives, d'exprimer leur engagement en faveur de la mise en place et le fonctionnement de tous les mécanismes de justice de transition, y compris le Tribunal Spécial, en cas de victoire ou de défaite. Ces acteurs impliqués dans le processus électoral sont invités à ne pas oublier l'importance de la CVR pour la démocratisation et sont invités à considérer la justice de transition comme condition préalable pour un vrai processus de démocratisation.

Impunity Watch demande enfin à toutes les parties prenantes au Burundi de tout mettre en œuvre pour apaiser les tensions, afin que dans 50 ans, on ne se souvienne pas des leaders politiques d'aujourd'hui, de la même manière dont nous nous souvenons de ceux d'hier. Cela doit passer inexorablement par l'arrêt des violences et la lutte contre l'impunité des crimes actuels pour construire la confiance des victimes d'hier et d'aujourd'hui envers les institutions, et construire un Etat de droit.

Bujumbura, le 29 avril 2015
